# FICHE D'INSCRIPTION

BREVET FEDERAL MUAY THAÏ

BFMT 3ème Niveau:

Manager d'un club, Directeur sportif.



**PHOTO** 

(Obligatoire)

FORM!	ATION:					
BFMT	3 <sup>ème</sup> Niveau	Lieu :				
COORD	ONNEES:					
Nom :						
Prénoms	:					
Date de r	naissance :					
Nationali	té					
Adresse	•					
Code postal :			Commune :			
Tel domi	cile :		Tel portable :			
Fax:						
Email:						
INFOS	FEDERALES :					
1.						
Ligue :				NIO VECI	!=4!===	
Nom du club :				N° Affil	lation :	
in de lice	ence stagiaire :					
REGLEI	MENT.					
HEULEI	VILNI:					
					Mettre une cr	
	Frais pédagogique :				200 €	Zi Garito
-			1 ronge) :			
	Frais pédagogique + ½ pension (4 repas) :				280 €	

Règlement à l'ordre de l'AFMT

450€

N° du chèque :

Frais pédagogique + Hébergement et Pension complète :

Montant du règlement :



## **BREVET FEDERAL MUAY THAÏ**

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

#### **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

Je soussigné :	
M'engage sur l'honneur à suivre la formati	ion complète
- Brevet Fédéral 1 <sup>er</sup> Niveau	
- Brevet Fédéral 2 <sup>ème</sup> Niveau	
- Brevet Fédéral 3 <sup>ème</sup> Niveau	
L'attribution du diplôme sera définitive qua	and toutes les étapes de formations seront validées.
J'autorise l'Académie Française de Muay toutes communications liées à la promotio	Thaï à utiliser mon image, prise lors de cette formation, poui on du sport et au développement fédéral.
	Signature du stagiaire
Fait à	
Le	
Signature du Président (e) de l'associatior	Cachet de la structure
	<b> </b>

(Seules les inscriptions accompagnées des règlements seront prises en compte)



### **Attestation d'emploi**

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

Je soussigné(e) : Mme ou Mr :	
Président (e) de l'association :	
Certifie que Mme ou Mr :	
Né(e) le	à:
Demeurant à :	
Commune :	Code postal :
<ul> <li>Est employé(e) dans l'entrepris</li> </ul>	se depuis le : jour mois année année
□ à temps plein	
☐ à temps partiel : précisez dans ce c	as la durée hebdomadaire du travail :
A été employé(e) dans mon ent	treprise :
Du : jour mois	année
Au : jourmois	année
□ à temps plein	
□ à temps partiel : précisez dans ce ca	as la durée hebdomadaire du travail :
• en qualité de :	
<ul> <li>nature de l'emploi occupé effect</li> </ul>	ctivement :
Nom de l'entreprise / association :	
Commune :	Code postal :
Cachet de l'entreprise et signature	
	Fait à : Le :

**Attention**, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (code pénal, article 441-1).



#### Attestation de fonction de bénévole

(A joindre à toute inscription des stages du Brevet Fédéral)

Je soussigné(e) : Mme ou Mr :	
Président (e) de l'association :	
Certifie que Mme ou Mr :	
Né(e) le à :	
Demeurant à :	
Commune :	Code postal :
☐ est bénévole dans l'association :	
Nature des fonctions exercées :	
Depuis le :	
Volume horaire hebdomadaire :	
Nombre total d'heures effectuées :	
☐ à été bénévole dans l'association :	
Nature des fonctions exercées :	
Du : jour mois	année
Au : jourmois	année
Volume horaire hebdomadaire :	
Nom et adresse de la structure dans laquelle s'es	st déroulée le bénévolat :
	Code postal :
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseigne	ements fournis dans cette attestation.
Cachet de l'entreprise et signature	
	Fait à : Le :

**Attention**, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (code pénal, article 441-1).



# REGLEMENTATION SUR LES STAGES BREVETS FEDERAUX

(Document à conserver par le stagiaire)

- 1. Les stages sont dirigés par des responsables de l'AFMT titulaires du DEJEPS et/ou DESJEPS « mention Muay Thaï».
- 2. Les stages s'adressent aux pratiquants, compétiteurs, enseignants et dirigeants licenciés à l'AFMT.
- 3. Les informations concernant les stages sont adressés à toutes les ligues. Les correspondants se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants des clubs soient informés.
- 4. La licence et le passeport sportif à jour devront être **OBLIGATOIREMENT** présentés lors de l'ouverture du stage.
- 5. Les stagiaires devront impérativement se présenter aux stages, entraînements et examens techniques avec leur tenue de Muay Thaï.
- 6. Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement du stage pourra être exclue sur décision du directeur de stage, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
- 7. Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
- 8. L'Académie se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité de leurs frais d'inscription.
- 9. Une attestation de stage sera délivrée à l'issue de chacun des stages.

#### REGLEMENTATION SUR LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1. Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (ceintures, diplômes minimum).
- 2. Utiliser une fiche d'inscription par stage et par personne.
- 3. Les dates limites d'inscription doivent impérativement respectées.
- 4. Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ou sur papier libre ne pourra être prise en compte.
- Toute résiliation doit être faite par courrier. <u>Dans tous les cas, les frais de constitutions de</u> dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins <u>de 15 jours du 1<sup>er</sup> jour de stage.</u>
- 6. Pour le chèque concernant les frais d'inscription, il ne sera encaissé qu'au premier jour de stage.
- 7. Pour toutes les arrivées anticipées et les départs retardés, le stagiaire prend directement contact avec l'établissement d'hébergement (réservations et règlements).
- 8. Les prés requis pour les stages de formation ne sont pas obligatoires sauf AFPS ou PSC1.
- 9. Pour valider un diplôme, le stagiaire doit fournir tous les prés requis indispensables au brevet fédéral visé.